



## Visite du travail et contrat cdd

Par **jean9292**, le **02/01/2014** à **21:00**

Bonsoir

Voilà je suis retraite pour invalidité de la fonction publique .J'ai repris une activité je suis en cdd depuis 2 ans je remplace une personne en maladie. Depuis que je travaille je n'ai pas passé de visite médicale es ce normal et qu es ce que je dois faire. Em plus mpn contrat de decembre c est fini le 15 decembre 2013 et mon employeur m a dis verbalement que mon contrat serait prolongé jusqu'au 15 janvier 2014 mais pas de nouvelles

La je suis en conge paternité pour 11 jours jusqu'au 6 janvier 2014 inclus. Merci pour vos conseil

Par **P.M.**, le **02/01/2014** à **21:08**

Bonjour,

Vous pourriez commencer par demander à l'employeur de respecter ses obligations en matière de surveillance médicale, s'il le faut par lettre recommandée avec AR...

Si vous refusez maintenant de signer le CDD antidaté, vous êtes en CDI...